

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

## Arrêté du

**fixant le plafond des emplois de chef de service administratif ou comptable pris en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable ou administratif au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**

NOR:

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable, administratif ou de surveillance au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-171 du 10 février 2017 modifiant et fixant l'échelonnement indiciaire afférent à divers corps et emplois de catégorie A de la fonction publique de l'État ;

Sur le rapport du directeur général des finances publiques,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

Le plafond d'emplois de chef de service administratif ou comptable, visé au deuxième alinéa de l'article 1 du décret du 7 juillet 2006 susvisé, est fixé comme suit, dans la limite globale de 957 postes :

Catégorie d'emplois	Volume plafond
Emplois de 1ère catégorie	70
Emplois de 2ème catégorie	120
Emplois de 3ème catégorie	410
Emplois de 4ème catégorie	480

## Article 2

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
Bruno Le Maire

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Stanislas Guerini

Le Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics  
Gabriel Attal

